Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 039-213902836-20250408-2025_04_08_07-DE

Délibération N° 2025-04-08/07

A EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LAVANCIA-EPERCY

Séance du mardi 8 avril 2025

Date de convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

Date de mise en ligne :

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit avril à vingt heures et zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :
M. JAILLET Bernard - SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie - BOUVIER Alexis - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves

Excusées :
PESENTI Jean-François,
FACHINETTI Aurélia,
GRILLET Rodrigues excusé, donne pouvoir à THIRIET Hubert,
FREITAS Laure excusée, donne pouvoir à PERRODIN Emilie.

Secrétaire de séance : SERVIGNAT Odette

Objet de la délibération : Tarification de l'eau à compter

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Vu la délibération n° 2019-09-27/7 du 24 septembre 2019

Vu le courrier du conseil départemental à Terre d'Emeraude Communauté en date du 2 mai 2023

Vu la demande de Terre d'Emeraude Communauté en date du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité DECIDE de ne pas augmenter les tarifs.
Les conditions de facturation restent donc comme suit :
- Abonnement d'un montant de 12 € (douze euros) par foyer.
- Facturation des m3 réellement consommés :
  - Prix du m3 d'eau : 1,20 €/m3
  - Prix du m3 d'eau au-delà de 1 000 m3 : 1,30 €/m3

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET